

**Mode de conventionnement : prêt à usage du domaine privé**

*Afin de préserver l'intérêt floristique, faunistique et écologique des parcelles, le bénéficiaire devra scrupuleusement respecter le cahier des charges.*

*Sur ce site, une à deux animations nature seront potentiellement organisées tous les ans, de plus des inventaires faunistique et floristique pourront être organisés ponctuellement. Le bénéficiaire devra faciliter leurs mises en œuvre. Les agents du service pourront si besoin pénétrer dans les parcelles pour des opérations de surveillance.*

**Prescriptions et contraintes pour l'occupation**

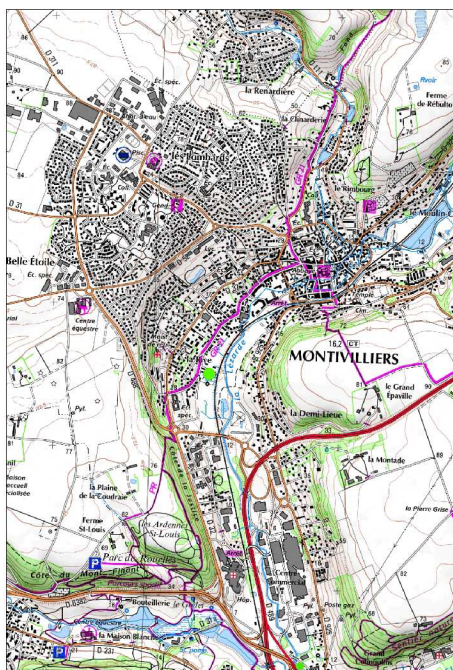
Fauchage

Maintien d'un couvert végétal impératif (pas de sol nu)  
**Fauche tardive** (à partir du 15 septembre)  
 Exportation des ballots et au maximum des résidus de coupe  
 Débroussaillage au besoin des abords (clôtures et mitoyenneté, ≈2m) entre juin et septembre, y compris fauche des chardons avant le 15 juillet  
 Gestion/entretien des haies à concerner  
 Site partiellement clôturé  
 Interdiction de produits phytosanitaires  
 Interdiction d'irrigation, du drainage et de toutes formes d'assainissement.

Pâturage

Ouvert aux équins, ovins et caprins  
 Pression de pâturage maximale à 0.8 UBG/ha/an pour les équins et à 1.5 UBG/ha/an pour ovins et caprins  
 Mise à l'herbe au printemps ou en début d'été sur sol ressuyés  
 Retrait hivernal obligatoire des animaux (**solution de replis à justifier**)  
 Pas de construction possible (zone réglementée)  
 Abreuvement des animaux envisageable sur le site (à concerner)  
 Maintien d'un couvert végétal impératif (pas de sol nu)  
 Gestion obligatoire des refus de pâturage, des abords (clôtures et mitoyenneté, ≈2m), y compris fauche des chardons avant le 15 juillet  
 Gestion des haies à concerner  
 Site partiellement clôturé (à concerner)  
 Interdiction de produits phytosanitaires  
 Interdiction d'irrigation, du drainage et de toutes formes d'assainissement

**Situation géographique**



Surface parcelles : 9 441 m<sup>2</sup>

Redevance : 0 €



### Critères d'attribution

Les candidats sont réputés connaître le site et ses contraintes (accès, déplacement, abris)

#### Critères d'attribution

Fauche	Description des modes opératoires et prise en compte du cahier des charges	5 points
	Description et prise en compte de la gestion des abords et zones non fauchées	2 points
	Mesure pour la préservation de la faune et de l'environnement	3 points
	Motivation de la candidature, statut de l'intervenant, expérience, solidité du projet	2 points
<b>TOTAL</b>		<b>12 points</b>

#### Critères d'attribution

Pâturage	Description des modes opératoires et prise en compte du cahier des charges	5 points
	Description et prise en compte de la gestion des zones non pâturées, abords et refus de pâturage, abords/ disposition prise en cas de pâturage non réalisé par le bénéficiaire	2 points
	Description des mesures pour la préservation du milieu et du site (protection points sensibles...)	2 points
	Disponibilité du bénéficiaire (échappé d'animaux, retrait rapide...)	2 points
	Motivation de la candidature, statut de l'intervenant, expérience, solidité du projet	1 point
	<b>TOTAL</b>	

En cas d'égalité sur la note totale sera retenu le candidat ayant la meilleure note au critère « Description des modes opératoires »